



CHARTRE D'ADHESION

Préambule

La présente charte, adoptée en assemblée générale le 2 octobre 2018, définit les engagements réciproques du SYNABIO et de ses membres et pose les conditions d'une adhésion fructueuse et constructive pour les deux parties.

Cette charte est aussi un projet visant à rassembler les adhérents autour de valeurs communes afin de contribuer à leur mise en œuvre par chacun. Elle permet la reconnaissance et l'engagement des adhérents à travers des choix fondamentaux qui lient les entreprises, les équipes, les produits, les traditions et les écosystèmes.

Le contexte économique et écologique doit nous engager à raisonner nos activités en considérant l'ensemble des facteurs sociétaux interdépendants et la nécessité d'un équilibre dans la répartition de la valeur entre les acteurs des filières.

La conscience de la responsabilité que nous portons en ce qui concerne la pérennité des ressources naturelles est primordiale. La nécessité de maintenir une agriculture riche de sa diversité et prospère doit nous conduire à participer au maintien et à l'équilibre des territoires, grâce notamment à la structuration de filières durables dans le cadre d'un plan de progrès adapté aux entreprises.

Notre action s'inscrit dans la durée, avec la volonté de produire sans détruire, de consommer sans dégrader, d'améliorer les techniques par la recherche et l'innovation lorsque cela est possible.

Nous devons participer à faciliter le travail des personnes, encourager à la bonne qualité des ressources afin de proposer des produits à

grande valeur gustative et nutritive dans le respect de la biodiversité, des traditions et de l'équilibre économique au sein de nos filières.

Nos choix techniques, économiques sociaux et environnementaux doivent se traduire par une croissance maîtrisée des produits issus de l'agriculture biologique et de leurs transformations dans l'intérêt des consommateurs.

Fiers de nos métiers, conscients de la valeur que chacune des entreprises met en œuvre pour parvenir à un équilibre compatible entre écologie et économie, notre engagement est une contribution à l'évolution de notre société vers la transition écologique et c'est dans ce mouvement que s'inscrit le projet collectif porté par le SYNABIO.

La raison d'être du SYNABIO

Le SYNABIO est une organisation experte et innovante, fédératrice des entreprises de la bio (transformateurs et distributeurs). Elle protège leurs intérêts et permet de développer leur influence pour contribuer, dans un esprit de filière, à la construction d'une bio cohérente, exigeante et durable.

La vision du SYNABIO

En 2030, la Bio représente 1/3 de la consommation alimentaire des ménages en France et les entreprises de transformation et de distribution bio jouent un rôle central dans le développement de la bio.

Ces entreprises déploient un modèle triplement gagnant, sur le plan économique, social et environnemental. Ce modèle d'entrepreneuriat permet de recréer le lien entre l'amont agricole, la distribution et les consommateurs. Il se trouve au cœur de dynamiques de filières qui contribuent à la vitalité des territoires.

Le SYNABIO est un acteur incontournable pour :

- *promouvoir ce modèle et accompagner son déploiement dans les entreprises et les filières ;*
- *influencer les politiques de développement économique du secteur agroalimentaire en général ;*
- *faire évoluer, en lien avec ses partenaires, le label Bio en veillant à maintenir les fondamentaux de l'agriculture biologique et en intégrant les nouvelles exigences de la société et du public ;*
- *développer une alimentation bio, saine et diversifiée pour les hommes et pour la terre, notamment à travers la promotion d'innovations techniques, économiques et sociales.*

Les engagements du SYNABIO

Le SYNABIO s'engage à :

- Définir et mettre en œuvre une feuille de route conforme à sa raison d'être et à sa vision ;
- Être le porte-parole de ses membres et l'ambassadeur des engagements collectifs ;
- Proposer aux adhérents des projets et des services qui répondent à l'objectif d'une bio cohérente, exigeante et durable ;
- Contribuer avec ses adhérents au développement de la bio ;
- Anticiper les évolutions et les défis que devront relever demain les entreprises de la bio ;
- Mesurer la qualité du service rendu aux adhérents ;
- Faciliter la participation des adhérents au collectif ;
- Cultiver les liens de respect et de solidarité entre les adhérents, l'équipe salariée et les élus ;
- Mettre en œuvre une politique RSE à l'échelle de l'organisation dans une optique d'amélioration continue de sa gouvernance et de ses processus de décision ;
- Garantir la transparence sur le fonctionnement, la gouvernance et les décisions de l'organisation ;

- Respecter la réglementation applicable aux organisations professionnelles ;
- Garantir la confidentialité des informations dès lors qu'elles sont définies comme telles par le SYNABIO ou dès lors qu'un adhérent le demande.

Les engagements de l'adhérent

- En tant que dirigeant de l'entreprise adhérent au SYNABIO, j'atteste avoir pris connaissance du préambule de la présente charte, de la **raison d'être, de la vision et des axes stratégiques** de l'organisation ;
- Je déclare souscrire à ces fondamentaux et je garantis qu'ils sont cohérents avec la stratégie et les pratiques quotidiennes de mon entreprise ;
- En particulier, j'adhère à l'objectif de développer une bio **cohérente, exigeante et durable** inscrit dans la raison d'être du SYNABIO ;
- Je m'engage à contribuer à cet objectif tant dans mes choix à la tête de qu'à travers mon implication au SYNABIO ;
- Si mon activité est mixte¹, je m'engage à développer la part consacrée à la bio, dès lors que le marché et les ressources de mon entreprise le permettent ;
- Je m'engage à être respectueux et solidaire du collectif ;
- Je m'engage à participer à la vie de l'organisation en prenant le temps nécessaire et en donnant à mes collaborateurs la possibilité de le faire également ;
- Cet engagement se matérialisera par :
 - ma participation, et le cas échéant, celle de mes collaborateurs aux AG du SYNABIO²;

¹ On entend par "activité mixte" les situations où l'entreprise a une part de son activité non certifiée bio.

² A défaut, je m'engage à confier un pouvoir à un adhérent de mon choix afin d'être représenté.

- notre contribution aux consultations régulièrement organisées par le SYNABIO ;
- notre participation à au moins un groupe thématique une fois par an;
- notre participation régulière à au moins un des services proposés par le SYNABIO ;
- un suivi régulier des actualités de l'organisation.
- En rejoignant le SYNABIO, je m'engage à lire et respecter ses statuts et à ne pas nuire à son image ;
- Je m'engage à actualiser les données relatives à mon entreprise lorsque l'équipe du SYNABIO le demande ;
- Je m'engage à respecter la confidentialité des informations dès lors qu'elles sont définies comme telles ;
- Enfin, je déclare respecter la réglementation applicable à mon secteur d'activité et notamment la réglementation relative à l'agriculture biologique.

J'indique ici le(s) groupe(s) thématique(s) auquel je m'engage à participer :

- GT qualité (2 réunions/an)
- GT RSE (2 réunions/an)
- GT arômes

J'indique ici le(s) service(s) auxquels je m'engage à participer

- SECURBIO
- Indicateur mensuel de conjoncture
- baromètre appros
- labellisation Bioentreprisedurable

Pour le SYNABIO

Pour l'entreprise.....

Nom :

Prénom :

Fonction :

Le président

Signature du dirigeant

Jean-Marc Lévêque

Fait à

Le :/...../.....